Un accord de mandature EELV - PS est signé

Un accord de mandature a été signé le 24 mars entre EELV et Anne Hidalgo afin de fusionner pour le second tour des élections municipales du 30 mars les listes écologiste et "Paris qui ose". Le préambule de l'accord annonce que celui-ci concerne les « *valeurs prônées par des listes où figurent des membres du Parti Socialiste, du Parti Communiste, du Paris Radical de Gauche, ainsi que des personnalités de la société civile, et maintenant des membres d'Europe Écologie - Les Verts* ».

Les principaux points de l'accord qui devraient être appliqués pour la mandature 2014 - 2020 si Anne Hidalgo est élue Maire de Paris sont les suivants au niveau de l'écologie :

- éradiquer le diesel, en commençant par les véhicules les plus polluants tels que les cars de tourisme ;
- convertir tout le parc de véhicules de la Ville de Paris à l'hybride ou à l'électrique ;
- mettre en place en cas de pic de pollution la gratuité des transports en commun et la circulation alternée ;
- faire un premier pas vers le tramway de la Seine en expérimentant sur les quais de la rive droite de la Seine des modes de transport en commun électriques ;
- construire 700 kilomètres de nouvelles pistes cyclables ;
- lancer un plan "1000 immeubles" pour transformer rapidement les bâtiments les plus énergivores et lutter contre la précarité énergétique ;
- créer trente hectares d'espaces verts ;
- réserver dans chaque arrondissement un quartier aux vélos et aux piétons toute l'année.